

Surcouf : une grève pour partir la tête haute

20-04-2010

Rachetés l'an dernier par un membre de la famille Mulliez, les magasins Surcouf licencient plus de la moitié des employés, qui ont refusé une baisse drastique des rémunérations.

« Les télés sont allées filmer les files d'attente dans les aéroports. Mais pour qu'elles viennent voir des salariés en grève comme nous, il faudrait prendre quelqu'un en otage ! » Depuis trois semaines qu'ils font le piquet devant le magasin de l'avenue Daumesnil, dans le 12^e arrondissement de Paris, les grévistes de l'enseigne Surcouf se sentent un peu esseulés mais ne lâchent pas le morceau. Sur le large trottoir, ils ont installé des tentes où ont dormi, vendredi, des grévistes du magasin de Strasbourg, et tous les jours, ils distribuent des tracts et font siffler les cornes de brume sous les fenêtres du magasin, où se trouve également le siège de la société Surcouf.

Leurs ennuis ont commencé il y a un an, lorsque le groupe Pinault-Printemps-La Redoute (PPR), qui avait racheté en 2000 la chaîne de magasins d'informatique à son fondateur Olivier Dewavrin, décide de se débarrasser de cette entité en déficit depuis plusieurs années. Un accord est passé avec Hugues Mulliez, lié au groupe du même nom, qui reprend Surcouf pour un euro symbolique, PPR le gratifiant de 50 millions d'euros pour éponger le déficit et financer des investissements. Le projet de Mulliez est de fusionner Surcouf (5 magasins, 540 salariés) avec sa propre chaîne d'informatique Youg's. « A partir de là, on se doutait que la direction allait s'en prendre aux salariés pour redresser les comptes », explique un gréviste. En février, la direction annonce qu'elle modifie le mode de rémunération des personnels des magasins. La prime en fonction des ventes, qui va jusqu'à doubler le salaire fixe des vendeurs, est remplacée par une prime en fonction de la « satisfaction client » et de la marge des produits vendus. « Selon les catégories d'employés, cela représentait entre 10 % et 40 % de baisse de salaire », dénonce Laurent Dreno, délégué syndical CFTC. Sur les 310 employés des magasins d'Île-de-France, de Strasbourg et Bordeaux concernés par la modification du contrat de travail, pas moins de 179 refusent. Surcouf décide alors de les licencier, et met en place un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

« Tomber à 1 200 euros net après quinze ans de maison, c'est inacceptable. Je suis arrivé ici à vingt et un ans, Surcouf c'est une partie de ma vie », explique Christophe, vendeur au magasin de Daumesnil, nostalgique comme beaucoup de l'« esprit Surcouf » qui régnait aux débuts de l'enseigne, en 1992 : « C'était festif, il y avait des animations, et on était reconnus pour nos conseils. » « Si les vendeurs sont payés en fonction de la marge des produits, ils vont orienter les clients vers ces produits-là », appuie Vinh, un autre vendeur écoeuré, qui préfère « repartir sur le marché du travail ». Le 31 mars, la grève a éclaté quand la direction a présenté le contenu du plan social : « Pas d'argent pour les formations et le reclassement, et une prime de licenciement au niveau légal », proteste Cédric Barbé, élu CGT au comité central d'entreprise. Depuis, la direction a accepté le principe d'un plancher de 2 500 euros pour la prime. La deuxième réunion du CCE sur le plan social doit se tenir aujourd'hui.